

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1226

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil de discipline de recours (CDR) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1226**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Conseil de discipline de recours (CDR) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux prévoit la création, dans chaque région, d'un conseil de discipline de recours. Cette instance a son siège au Centre de gestion compétent pour le département chef-lieu de la région.

Les fonctionnaires qui ont fait l'objet d'une sanction du deuxième, troisième ou quatrième groupe peuvent exercer un recours devant le Conseil de discipline de recours ainsi que les fonctionnaires titulaires ayant fait l'objet d'une mesure de licenciement pour insuffisance professionnelle. Le Conseil de discipline de recours est un organe paritaire régional qui comprend autant de membres représentants des élus que de membres représentants du personnel.

Modalités de représentation

Le Conseil de discipline de recours est présidé par un juge administratif. Les représentants du personnel sont des fonctionnaires territoriaux titulaires désignés par les organisations syndicales représentées au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont désignés, par tirage au sort, par le Président du Conseil de discipline de recours, pour chaque dossier soumis au Conseil de discipline de recours, parmi une liste de représentants désignés par leur assemblée respective. Ainsi, l'article 18 du décret précité prévoit que, pour la région Rhône-Alpes, ce tirage au sort s'effectue parmi 2 Conseillers départementaux ou métropolitains choisis sur une liste comportant les noms de 3 Conseillers départementaux de chacun des départements et de 3 Conseillers de la Métropole de Lyon, désignés par l'assemblée dont ils font partie.

La création de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, au 1er janvier 2016, impose une instance unique sur le territoire régional dont le secrétariat sera assuré par le Centre de gestion du Rhône et qu'il convient de recomposer.

Pour ce faire, il appartient donc au Conseil de la Métropole de désigner 3 Conseillers métropolitains au sein du collège des élus du Conseil de discipline de recours ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne mesdames Béatrice GAILLIOUT et Doriane CORSALE et monsieur Michel ROUSSEAU pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège des élus locaux du Conseil de discipline de recours mis en place pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.